

Le Département s'est engagé depuis les années 90 à intervenir de manière spécifique en faveur de deux disciplines sportives qui sont naturellement inscrites dans la culture locale mer et montagne du département : la voile et le ski.

Cette implication a été confirmée lors de l'assemblée en date du 21 décembre 2015 qui a voté pour ce programme un montant global de 1 270 000 € en fonctionnement et 200 000 € en investissement. Chacun de ces axes a permis de mettre en place différentes actions au bénéfice de la jeunesse notamment en faveur de la voile scolaire et du ski scolaire.

Il est proposé aujourd'hui d'élargir le soutien apporté par le Département à l'éducation physique et sportive au profit des élèves scolarisés dans des établissements du haut pays, par deux nouvelles actions que sont le plan natation et le plan activités montagne.

1- Plan natation

Il favorise l'accès au « savoir nager » pour les écoliers et les collégiens du haut pays sur le temps scolaire. L'acquisition de l'attestation scolaire « savoir nager » est prévue dans le code de l'Éducation pour les élèves des classes de CM1, CM2 et 6^{ème}. La maîtrise de la natation permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en éducation physique et sportive.

Les établissements scolaires doivent disposer d'une piscine accessible sur le temps scolaire réservé à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, et ne présentant pas un temps de transport supérieur à une heure aller retour.

Le Plan natation consiste en la prise en charge pour environ 500 élèves des coûts de transport et de l'entrée aux piscines.

La prise en charge par le Département, se fera dans la limite des cycles arrêtés en fonction des classes ciblées :

- 6 séances de 2h pour les écoliers
- 8 séances de 2h pour les collégiens.

Au vu de la localisation des établissements scolaires, cette mesure s'appliquera aux piscines de Valdeblore, du pôle de Saint-Martin-Vésubie, d'Isola, de Valberg, de Puget-Théniers et de Breil-sur-Roya.

Le coût annuel estimé du dispositif incluant les transports et les entrées aux piscines est de 70 000 €. Pour 2016, il sera imputé sur les programmes déjà votés en début d'année.

2- Plan sports de montagne

Il vise à permettre aux collégiens des sections sportives escalade, montagne et activités de pleine nature, ainsi qu'aux élèves scolarisés ayant l'option escalade, d'accéder au Pôle Sport Montagne situé à Saint-Martin-Vésubie. Cette structure innovante du Département est parfaitement adaptée à la pratique des cours d'éducation physique et sportive sur le temps scolaire.

En effet, cette offre unique pour la pratique indoor des activités montagne permettra aux collégiens de suivre des cycles de formation réguliers sans souci des contraintes météorologiques.

Le Département propose de financer ce plan en prenant en charge le transport et l'entrée au Pôle Sport Montagne, à raison de 2 séances de 2h par classe.

Sont concernés les collèges Jean Franco, Saint Blaise, Auguste Blanqui, Jean Salines, Ludovic Bréa et J.B Rusca.

Afin de susciter de futures vocations, le Département souhaite également offrir des séances découvertes pour les écoles primaires situées à proximité du Pôle Sport Montagne. Le Département pourra ainsi financer le transport et les coûts d'entrée à ces séances découvertes sur le temps scolaire à raison de 10 séances d'1 heure par école.

Les écoles concernés sont celles des communes de Saint-Martin-Vésubie, Roquebillière, La Bollène, Valdeblore et Lantosque. *Sont encore à l'étude les écoles des communes situées en dehors du périmètre du syndicat mixte, à savoir Belvédère et Utele.*

Ce dispositif devrait bénéficier à environ 300 collégiens et une centaine d'écoliers pour un coût annuel estimé à 40 000 €. Pour 2016, il sera imputé sur les programmes déjà votés en début d'année.